

Compte rendu de séance

Séance du 5 Mars 2021

L' an 2021 et le 5 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Monsieur
FAROUX Jean-Michel, Maire.

Présents : Mmes : BAILLOT Sylvie, LANGLOIS Nelly, MARTIN Caroline, MOREAU Muriel, ROUSSEAU Aurore, VIGNAUD Catherine, MM : BONNEAU Olivier, FAROUX Jean-Michel, FAUGEROUX Patrice, GERMANAUD Franck, MARTIN Dominique, ROUSSEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BAILLARGE Philippe à Mme LANGLOIS Nelly, GIRAUD Nicolas à M. FAROUX Jean-Michel

Absent(s) : Mme COUSIN Catherine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 26/02/2021

Date d'affichage : 26/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Montmorillon
le : 12/03/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLOIS Nelly

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 01-01/2021 : Approbation des Comptes Administratifs et de Gestion 2020
- 02-02/2021 : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020
- 03-03/2021 : Participation financière à l'étude du projet de village répit pour aidants ADMR
- 04-04/2021 : Acquisition d'une élagueuse et reprise de la cureuse
- 05-05/2021 : Remplacement de 5 fenêtres et 2 portes et volets à la mairie
- 06-06/2021 : Demande de subvention auprès de la Sorégies
- 07-07/2021 : Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti
- Questions diverses.

réf : 01-01/2021 : Approbation des Comptes Administratifs et de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, statuant sur les comptes de gestion de l'exercice 2020, dressés par Madame LELONG Nathalie, Comptable des Finances Publiques.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes ; les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable des Finances Publiques accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Comptable des Finances Publiques, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Comptable des Finances Publiques, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02-02/2021 : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Part affectée à l'investisse ment 2020	Résultat de L'exercice 2020	Restes à Réaliser 2020	Chiffres à Prendre en Comptes pour L'affectation De résultat
INVEST	76 237,96		31 689,61	-246 400,00	107 927,57
FONCT	214 952,43	100 994,04	62 072,04		176 030,43

Résultat de la section d'investissement cumulé (c/001) : 107 927,57 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	176 030,43 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	138 472,43 €
Solde disponible affecté comme suit :	37 558,00 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	37 558,00 €
Total affecté au c/1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 03-03/2021 : Participation financière à l'étude du projet de village répit pour aidants ADMR

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la Fédération des ADMR de la

Vienne a sollicité la société ADYFOR SAS pour un projet d'accompagnement à la structuration d'une offre d'aide aux aidants.

L'accompagnement proposé consiste :

- étude d'opportunité portant sur le positionnement de l'offre et la nature des prestations proposées dans le cadre du village répit.
- approfondissement du concept : affiner les lignes directrices du projet répit en termes de public accueilli, de prestations proposées et de modalité d'accueil et d'accompagnement.
- aide à la promotion du projet par un premier benchmark des modes de financement de structures similaires.

Le coût de cet accompagnement à la charge des ADMR s'élève à la somme de 16 900 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet, la Fédération des ADMR de la Vienne sollicite la municipalité pour une participation financière forfaitaire de 3 450 €.

Considérant que ce projet concerne la commune de Mauprévoir en lien et à proximité du Centre de Santé Polyvalent des ADMR ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- - Accepte de verser une participation financière à hauteur 3 450 € à la Fédération des ADMR de la Vienne,
- - Autorise le Maire à mandater cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 04-04/2021 : Acquisition d'une élagueuse et reprise de la cureuse

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que les travaux annuels d'élagage représentent une somme importante en frais d'entretien des voies communales et chemins ruraux.

Il fait part aussi que la cureuse de fossés ne convient pas pour les travaux de curage de fossés en bord de routes.

En conséquence, l'entreprise SOUCHAUD SAS de Millac a été sollicitée pour un devis d'élagueuse mais aussi pour la reprise de la cureuse de fossés.

Le Maire présente un devis pour l'acquisition d'une élagueuse BOMFORD BQ 570 dont le montant s'élève à la somme de 23 950 € HT soit 28 740 € TTC.

La société SOUCHAUD propose de reprendre la cureuse de fossés au prix de 9 300 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise SOUCHAUD pour l'acquisition d'une élagueuse BOMFORD BQ 570 dont le montant s'élève à la somme de 23 950 € HT,
- d'accepter la cession de la cureuse de fossés à l'entreprise SOUCHAUD conformément aux modalités présentées par Monsieur le Maire soit pour un montant de 9 300 € HT.

Le montant de cette dépense sera inscrit au Budget Primitif 2021 à l'article 21578

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 05-05/2021 : Remplacement de 5 fenêtres et 2 portes et volets à la mairie

Monsieur Patrice FAUGEROUX présente différents devis pour le changement de 5 fenêtres, 2 portes et volets dans les locaux de la mairie afin d'apporter une meilleure isolation :

PROPOSITIONS	CHARRAUD*	LOISIRS VERANDA	MOINEAUD Père & Fils
Menuiserie Aluminium			
Porte salle archive	3 405,33	3 892,17	2 909,73
Fenêtre Salle du conseil	1 508,94	1 753,27	1 212,87
Fenêtre bureau secrétaire	1 479,07	1 753,27	1 247,00
Remise commercial		- 598,71	
Sous-total	6 393,34	6 800,00	5 369,60
Menuiserie PVC			
Porte de service Chaufferie	1 059,58	1 041,20	890,40
2 fenêtres (réserve et table ronde)	1 365,52	1 978,48	1 403,36
fenêtre bureau accueil	659,24	930,67	679,80
Plaque extérieur haut de fenêtre		113,04	130,00
Sous-Total	3 084,34	4 063,39	3 103,56
Volets Roulants renovation motorisé solaire, alu laqué blanc			
2 volets (Réserve et table ronde)	1 299,56	1 089,14	1 360,94
1 volet bureau accueil	601,57	544,57	621,13
1 volet porte arrière		544,57	687,52
Télécommande supplémentaire	75,00		42,00
Sous-total	1 976,13	2 178,28	2 711,59
TOTAL HT	11 453,81	13 041,67	11 184,75
TVA 20 %	2 290,76	2 608,33	2 236,95
TOTAL TTC	13 744,57	15 650,00	13 421,70

* Manque 1 volet porte arrière (environ 600 € HT)
et habillage haut des fenêtres (environ 130 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'accepter le devis de l'entreprise MOINEAUD pour un montant de 11 184,75 € HT soit 13 421,70 € TTC.
- d'autoriser le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 06-06/2021 : Demande de subvention auprès de la Sorégies

Monsieur Patrice FAUGEROUX propose aux membres du conseil de solliciter la Sorégies pour une prime économies d'énergie, dans le cadre du projet de changement de fenêtres, volets et portes avec vitrage isolant à la mairie, à condition que les travaux soient effectués par une entreprise certifiée RGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à solliciter la Sorégies pour une prime économies d'énergie aussi élevée que possible pour le remplacement des huisseries à la mairie (fenêtres, volets et portes) dont le montant des travaux s'élève à la somme de 11 184,75 € HT soit 13 421,70 € TTC.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 07-07/2021 : Convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti

Monsieur le Maire présente une convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti entre la Mairie de Mauprévoir et la SOREGIES SAEML.

La convention a pour objectif de favoriser la maîtrise de la demande en énergie et la mise en place de matériels performants. Par voie de conséquence, la convention couvre l'ensemble des opérations d'économies d'énergie menées par la collectivité sur son patrimoine bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention avec la SOREGIES SAEML.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

La MJC a pour projet d'organiser 4 concerts acoustique au bord de l'eau au cours de l'été 2021. Ces concerts se dérouleraient le soir avant la nuit afin d'éviter du matériel d'éclairage. L'entrée serait à participation libre. Les musiciens seront tous des professionnels. Didier CARJAT, Directeur de la MJC, propose d'organiser un de ces concerts à Mauprévoir. Une rencontre est prévue mercredi 10 mars à la Mairie pour échanger sur le sujet.

- Monsieur le Maire rappelle qu'avec les adjoints, ils se réunissent tous les lundis matin à la mairie pour le suivi des dossiers en cours.
- Le Maire informe que l'association PAULA a pris en charge le transport de quelques personnes vers le centre de vaccination à Civray. A ce jour, quelques membres de l'association ont effectué environ une quarantaine d'aller retour vers Civray avec leur véhicule personnel.
- Monsieur FAUGEROUX fait part que 8 tilleuls ont été arrachés dans l'allée de la Promenade. Ils seront remplacés dès que la commande faite à la jardinerie de la Pierre du Theil à Civray sera disponible.
- Monsieur BONNEAU informe que Monsieur et Madame PAPIN Jean-Claude sollicitent la mairie pour que les tilleuls de l'allée des Maladries soient abbatu sous prétexte que ceux-ci ne sont jamais taillés et que les feuilles ne sont pas ramassées. Les membres du conseil proposent d'effectuer un sondage auprès des habitants de l'allée des Maladries afin de connaître l'opinion de chacun.
- Monsieur FAUGEROUX explique que l'entreprise CMDM de Pressac va intervenir à la boulangerie pour remplacer la gaine du four.

Séance levée à: 23:30

En mairie, le 11/03/2021
Le Maire,
Jean-Michel FAROUX